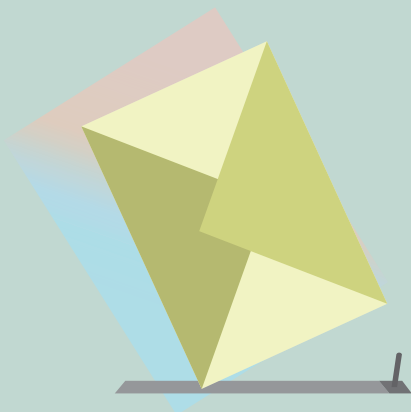




Aux urnes, citoyens !

BIEN PRÉPARER SON VOTE

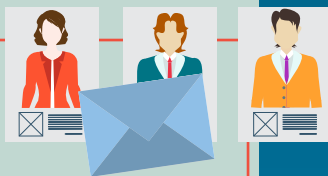


**ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**



1 **Un transport gratuit** est proposé le jour des élections (sur inscription)
Numéro vert sur **vivre-a-niort.com**

2 Avant les élections, vous recevez à domicile le **programme détaillé des candidats et des bulletins de vote**.
Le jour de l'élection, vous pouvez prendre avec vous un des bulletins reçus à votre domicile. Ils seront également à disposition au bureau de vote.



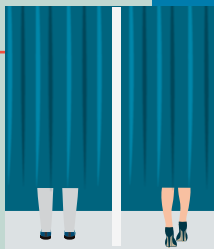
3 **Votre carte électorale** indique le bureau de vote auquel vous êtes rattaché et votre numéro d'émargement.

Si vous ne l'avez pas sur vous les jours de scrutins, vous pouvez quand même voter avec les pièces d'identité suivantes :

- Carte d'identité
- Passeport
- Permis de conduire



4 **Si vous n'êtes pas en mesure de voter seul**, vous avez la possibilité d'être accompagné jusqu'à l'isoloir par un autre électeur. Votre accompagnateur doit avoir sa carte d'électeur et une pièce d'identité.
Il n'est pas obligé d'être inscrit dans le même bureau de vote que vous ou sur la commune de Niort. Par exemple, il peut être en visite chez vous mais être inscrit à Paris.



5 Une signalétique est installée pour indiquer où se trouvent les différents bureaux de vote.

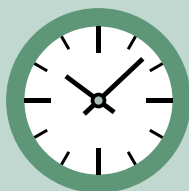
Les 43 bureaux de vote sont accessibles à tous. Ils ont tous la même configuration permettant à chaque électeur de se déplacer logiquement pour chaque étape du vote.

6 Le stationnement dans les cours d'école sera possible pour les PMR*.
Un isoloir spécifique pour les Personnes à Mobilité Réduite est installé dans chacun des bureaux de vote de la ville de Niort. Il est plus spacieux que les autres isoloirs.
Il est équipé d'une tablette plus grande et plus basse.

Les urnes ont été abaissées pour qu'une personne en fauteuil roulant ou une personne de petite taille puissent y accéder.
Elles sont maintenant posées sur un petit bureau.

* Personnes à mobilité réduite





Afin d'éviter les horaires d'affluence,
il est recommandé de vous rendre
aux bureaux de vote :
entre 8h30 et 9h30 ou **entre 12h et 14h**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Service Accessibilité-inclusion

05 49 78 78 50

Service Election

05 49 78 75 03